

# Xavier Niel (Iliad) écope de 2 ans de prison avec sursis pour abus de biens sociaux

L'ombre et la lumière. Xavier Niel est un pionnier du Net, il a fondé le trublion des télécoms, l'opérateur Iliad, la maison mère de Free. Une success story sans précédent. Mais l'homme, qui a commencé à faire fortune dans le minitel rose, possédait aussi des participations dans des sex-shop.

Petit problème, Xavier Niel s'est régulièrement servi dans les caisses d'une de ces boutiques. En liquide. C'est ce qu'on appelle un abus de bien social.

Au total, la somme qu'il aurait ainsi accumulée sur trois ans avoisinerait 200.000 euros, selon l'estimation que Xavier Niel a lui-même donnée dans une interview au *Monde*.

C'est pour ce délit (recel d'abus de biens sociaux) que Xavier Niel a été poursuivi par la 11e chambre du tribunal correctionnel de Paris. Il a été condamné ce vendredi à 2 ans d'emprisonnement avec sursis et 250.000 euros d'amende.

A la barre du tribunal, Xavier Niel avait admis les faits et plaidé l'erreur de jeunesse.

Il devra en outre verser 188.000 euros de dommages et intérêts aux parties civiles. Néanmoins, pour avoir passé un mois en détention provisoire, il pourra réclamer un dédommagement, étant « seulement » condamné à une peine avec sursis.

Deux ans de prison avec sursis et 375.000 euros d'amende avaient été requis le 20 septembre. Xavier Niel n'a fait aucun commentaire à l'issue du procès.

Rappelons que dans un premier temps, Xavier Niel avait été poursuivi pour « proxénétisme aggravé » pour des faits qui ont eu lieu dans ce sex-shop. Mais l'homme avait bénéficié d'un non lieu et seule l'accusation de recel d'abus de biens sociaux avait été retenue contre lui.